

sur le pied de \$145 s'élevait donc à \$69.60. Mais, il y avait eu un jour de fête durant le mois et il fut huit heures en fonctions et pour lesquelles il toucha \$5.70. De plus, il avait fait, durant le mois, 72 heures de travail supplémentaire à raison de \$1.07 $\frac{1}{4}$ de l'heure; le tout s'élevait à \$77.04. Il avait aussi fait du travail supplémentaire le dimanche, soit 30 heures à \$1.07 $\frac{1}{4}$, soit une autre somme de \$32.10. En sus de cela, il avait été appelé à rendre quelques services alors qu'il n'était plus en fonctions, soit deux autres heures de travail supplémentaire à raison de \$1.07 $\frac{1}{4}$ ou \$2.14. Il se trouve donc que les appointements de l'agent pour cette quinzaine, y compris les jours de fêtes et le reste, se sont élevés à \$186.58.

Maintenant, je citerai encore un autre exemple, qui nous révèle une couple de faits assez plaisants. Prenons le cas d'un autre agent au service de la même compagnie de chemin de fer mais à une autre gare, pour la même quinzaine, c'est-à-dire du premier au quinze janvier 1921. Il a travaillé pendant les douze vingt-cinquièmes du mois à raison d'un traitement mensuel de \$145. Il a touché pour ses appointements réguliers la somme de \$69.12. Cependant, il a fait 131 heures de travail supplémentaire à raison de \$1.07 $\frac{1}{4}$ et il a touché de ce chef \$138.53. Pour travail supplémentaire le dimanche, soit 30 heures, —je ne sais comment il s'y est pris pour faire accepter ce compte, mais il y a réussi,—il a reçu une autre somme de \$31.72. De plus, il répondit à trois appels, alors qu'il n'était plus en fonctions, formant un total de 6 heures à \$1.05, soit une autre somme de \$6.35 qu'il a touché. Puis, on découvrit qu'il avait eu droit à deux semaines de vacance, durant cette période; il envoya donc son compte pour 12 jours sur le pied de \$144 par mois, de sorte qu'il reçut encore une somme de \$69.12.

La faible rémunération qu'il toucha pour services rendus en ces quinze jours fut donc de \$314.83. Je demande aux cultivateurs de l'Ouest comme à tout le public, car les cultivateurs de l'Ouest ne sont pas les seuls intéressés, s'ils sont satisfaits qu'un chemin de fer soit exploité à de telles conditions et moyennant de tels salaires quand leurs heures de travail, à eux, sont si longues et leur rapportent si peu? Je le répète, le conseil d'administration des chemins de fer ne saurait s'occuper lui-même de cette question. Si sir Henry Thornton ou M. Beatty décidaient, de concert, que cet état de choses doit changer, s'ils décidaient de demander à leurs employés de renoncer aux conditions surgies de la guerre ainsi qu'à la sentence McAdoo et de revenir aux conditions qui existaient auparavant, ces employés seraient tout de

suite prévenus d'avoir à quitter le travail, l'union ouvrière internationale ayant ses quartiers à Indianapolis ou ailleurs donnerait le signal du chômage. Le réseau nous appartient et nous payons ce qu'il coûte, mais les membres de l'union internationale ont à nous dire comment nous devons l'exploiter, comment nous devons traiter notre main-d'œuvre, et ainsi de suite. Le conseil d'administration n'a pas le pouvoir de s'occuper de cette question.

Hier, l'honorable secrétaire d'Etat (l'hon. M. Copp) a vertement blâmé le *Star* de Montréal d'avoir publié des articles comme "Le Murmure de mort" et il a démontré que le même journal faisait l'éloge de diverses entreprises en marche dans le pays et parlait de la prospérité qui y règne aujourd'hui. Il y a prospérité sous certains rapports, mais je demanderai à tout homme réfléchi qui connaît, comme le *Star* lui-même doit les connaître, les conditions actuelles relatives aux chemins de fer, le classement de la main-d'œuvre, les salaires payés et ainsi de suite, si le *Star* s'est bien trompé en faisant allusion aux murmures de mort. Si ces conditions subsistent, comme elles ont subsisté sans objection de la part d'aucune autorité, combien va-t-il s'écouler de temps avant que ces murmures de mort se réalisent, avant que sonne le glas funèbre de ce pays? Mais ne pensons pas à la ruine du pays, ses ressources sont trop grandes pour que nous doutions de son avenir. Il comprend des millions d'acres de la meilleure terre du monde qui ne sont pas encore occupés, il comprend des forêts vierges, des mines encore inexploitées et des matières premières de toutes sortes qui sont utiles au développement d'un pays. Si nous sommes bien gouvernés seulement la moitié du temps, nous pourrions subsister, mais il faut que nous soyons bien gouvernés au moins quelque temps, dans tous les cas.

Parlant du budget, l'autre jour, l'honorable ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) s'est consolé à la pensée que ce budget sonnerait le glas funèbre de la protection. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, ceux qui soupirent après le libre-échange s'en repentiront bientôt, ils verront qu'ils se sont trompés et reviendront à de meilleurs sentiments. Je crois, toutefois,—que l'honorable ministre en soit ou n'en soit pas aise—que le budget aura eu au moins pour effet d'empêcher l'établissement de nouvelles industries au Canada. Si l'honorable ministre a voulu non seulement voir fermer les portes de notre pays à de nouvelles industries mais assister à la ruine de celles qui y existent déjà, son vœu va être exaucé, mais il a tort de prétendre